Plan France Médecine Génomique 2025

Consentement pour l'examen à finalité médicale des caractéristiques génétiques d'un fœtus décédé

Le consentement de chacun des parents est requis ;

IDENTITE du fœtus décédé (étiquette ou nom (si disponible), prénom (si disponible) et date de décès)				
Georges Marchenoir 18/1/2020				
Je soussigné(e), agissant en qualité de parent du fœtus décédé désigné ci-dessus, reconnais avoir été informé(e) par le : Dr				
Pour l'examen diagnostique de (préciser obligatoirement le nom de la maladie ou groupe de maladies recherchées l'examen prescrit):	s ou l'indic	cation de		
WGS	,			
J'ai reçu les informations, portant notamment sur : - La maladie recherchée, les moyens de la détecter, le degré de fiabilité des examens, les possibilités de prévention et de traitement, ainsi que les risques de transmission génétique de cette maladie, les conséquences possibles pour d'autres membres de sa famille, la nécessité de les informer et les modalités possibles de leur information ; - La conservation et l'utilisation ultérieure possible de ses échantillons biologiques et des données issues de l'examen.				
J'ai été également informé(e) que cette démarche diagnostique pourra se poursuivre en fonction de l'évolution des connaissances actuelles. Dans ce cas, je serai régulièrement informé(e) de la poursuite de cette démarche et de son résultat dans le cadre de son suivi.				
Le médecin ou le conseiller en génétique m'a remis une notice d'information reprenant notamment les éléments d'information ci-dessus et a répondu à toutes mes questions.				
Je consens à ce que soit réalisé sur le fœtus décédé l'examen prescrit1.				
Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences particulières.				
Je souhaite être informé(e) du résultat de l'examen réalisé ²	Oui'\	Non 🗌		
J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés et des données générées par l'examen pour leur éventuelle utilisation ultérieure dans le cadre de la même démarche diagnostique, en fonction de l'évolution des connaissances.	Oui 🔼	Non 🗌		

¹ Article 16-10 du code civil

² Article L. 1111-2 du code de la santé publique (CSP)

Information de la famille (parentèle)

Si le diagnostic est posé, j'informerai moi-même les membres de la famille potentiellement concernés ou certains d'entre eux, dès lors que des mesures de soins ou de prévention, y compris de conseil génétique, peuvent être proposées.	Oui 🔼	Non 🗌
Pour les membres de sa famille que je n'informe pas, je demanderai au médecin de procéder lui-même à cette information dans le respect du secret médical.	Oui 🗖	Non 🗌

En cas de réponse négative aux deux rubriques précédentes, j'ai été informé(e) que ma responsabilité pourrait être engagée.

Ces informations sont couvertes par le secret professionnel et le droit au respect de la vie privée dans les conditions de l'article L1111-4 du code de la santé publique.

Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose au nom du fœtus décédé d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr. Endow...Lalm.es......

Fait à Lyon	Fait à Lyon
Le 27/1/2020	Le 27/01/2020
Nom, prénom et signature (obligatoire) du parent du fœtus décédé Julis Morchen	Nom, prénom et signature (obligatoire) du parent du fœtus décédé Kalluki nu Makchunoir - Blaumont

ATTESTATION D'INFORMATION

s'agissant d'un fœtus décédé³ (Par le médecin prescripteur ou le conseiller en génétique)

IDENTITE du fœtus décédé (étiquette ou nom	IDENTITE des parents
georges "whenenar	Jules Morchenoir Katherine Marchenoir-Beaumont

Je certifie que les personnes susnommées agissant en qualité de parents du fœtus décédé ont été informés des caractéristiques de la maladie recherchée, des moyens de la détecter, du degré de fiabilité des examens, des possibilités de prévention et de traitement et des modalités de transmission génétique de cette maladie, des conséquences possibles des résultats de l'examen pour d'autres membres de la famille et des modalités d'information de ceux-ci.

Je certifie avoir recueilli le consentement des parents du fœtus décédé dans les conditions prévues par la loi.

Date: 31 /01/2020

Signature et cachet du médecin ou du conseiller en génétique:

EnglaHolms

Consentement pour la conservation, dans un but de recherche, des échantillons et des données résultant de l'examen des caractéristiques génétiques d'un fœtus décédé réalisé pour une finalité médicale

J'ai également reçu des informations sur l'utilisation ultérieure éventuelle <u>dans un but de recherche</u> des échantillons biologiques prélevés sur le fœtus décédé non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique, ainsi que des données issues de l'examen.

En cas d'utilisation de ces échantillons biologiques ou de ces données génétiques, je serai informé(e) du projet de recherche ou du traitement de données envisagé et aurai la possibilité de m'y opposer³.

Je suis informé(e) que je peux revenir à tout moment sur les choix ci-dessous sans conséquences particulières.

J'autorise la conservation des échantillons biologiques non utilisés dans le cadre de la démarche diagnostique pour une

éventuelle utilisation ultérieure dans un but de recherche.		02.				
J'autorise la conservation des données obtenues dans le cadre de l utilisation ultérieure dans un but de recherche.	a démarche diagnostique pour une éventuelle	Oui Non 🗌				
Conformément aux dispositions relatives à la protection des données, je dispose au nom du fœtus décédé d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification par l'intermédiaire du Dr. E. ASO. HISTORIA.						
Fait à Lyen Le 27/01/2020	Fait à Lugn Le 27/01/2020					
Le 2+/01/2020	Le 27/01/2020					
Nom, prénom et signature (obligatoire) du parent du fœtus décédé	Nom, prénom et signature (obligatoir fœtus décédé	re) du parent du				
Jules Monchenoir	Hatherine Marchenir-R	Beaumos-				

³ Sur les droits d'information et d'opposition :

Article L. 1131-1-1 du CSP sur les échantillons biologiques

⁻ Articles 48, 56 et 75 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 et articles 14 et 21 du règlement 2016/679 général sur la protection des données (RGPD) sur les données de santé